

**MAIRIE DE RI**

**DEPARTEMENT  
DE L'ORNE**

**Délibération n° 2025-10**

**Date de convocation  
20 juin 2025**

**Nombre de Conseillers  
en exercice  
10**

**Nombre de Conseillers  
présents :  
7**

**Nombre de Conseillers  
votants :  
9**

**Voix pour : 9**

**Voix contre :**

**Abstention :**

Acte rendu exécutoire après envoi en  
Préfecture  
et publication ou notification :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE RI  
Séance du 27 juin 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-sept juin à 19 H, les membres du Conseil Municipal de Ri, dûment convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi en lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur Guillaume de VIGNERAL, Maire,

Etaient présents :

Mmes COUPEVENT Adeline, BALIROS Aurore, Mrs De VIGNERAL Guillaume, GOURMAUD Gérard, MELIN Samuel, BELLOU Florian, ALLAIS Florentin,

Absents excusés :

WILPOTE Virginie

PEDOT Vincent, a donné pouvoir à G. de Vigneral

JEAN Julien a donné pouvoir à Samuel Melin

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Florian BELLOU

**PLUIH**

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal le PLUIH pour débat.

- Le PLUIH établit un règlement général de qualité pour le respect l'harmonie des villages pour les nouvelles constructions et une distance de 1000m de toute habitation pour l'implantation d'éoliennes,
- Cependant l'application stricte de la ZAN par ce projet a conduit au refus toute nouvelle zone constructible pour les habitations hors dents creuses. Lorsque des familles font construire leur maison, elles viennent rechercher du terrain et non s'entasser comme en ville.

Ce PLUIH impose des contraintes de citadins à notre village. Il est déconnecté du réel.

Le conseil municipal unanime refuse le PLUIH et votre contre.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci dessus  
Pour extrait conforme.

Le Maire  
G. de Vigneral

